

ALEX

Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations



Cette cellule, créée le 9 mars 2018, a vocation à être saisie aussi bien par les personnels de l'université que par les étudiant.e.s, témoins ou victimes d'actes de violences sexistes et sexuelles ou de discriminations et a pour mission d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire.

LES VIOLENCES, QU'EST QUE C'EST ?

Les violences se caractérisent par un ensemble d'attitudes qui manifestent de l'hostilité ou de l'agressivité entre les individus, volontairement ou involontairement, ou à l'encontre d'autrui, sur sa personne ou sur ses biens. Les violences verbales sont des propos excessifs, blessants, grossiers ou des provocations à la haine, à la violence ou aux discriminations. Les propos tenus sur le ton de l'humour mais qui blessent ou stigmatisent peuvent aussi être vécus par les personnes qui se sentent mises en cause comme des violences verbales. Les violences physiques englobent les violences qui portent atteinte à l'intégrité physique de l'individu.



Les violences sexistes et sexuelles, qu'est-ce que c'est ?

Les violences sexistes sexuelles se définissent comme étant tout acte sexuel, toute tentative d'acte sexuel, tout commentaire ou avance de nature sexuelle dirigés à l'encontre d'une personne et sans son consentement.

Ces violences peuvent prendre diverses formes : les propos sexistes, les invitations trop insistantes, les attouchements et les caresses de nature sexuelle, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces, l'utilisation de la force qui peut se manifester par un baiser volé et aller jusqu'au viol, les injures à caractère sexiste ou homophobe.

Les violences liées aux discriminations, qu'est-ce que c'est ?

La discrimination consiste à défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses. En ce sens, elle constitue une atteinte à l'égalité en dignité.

Il y a discrimination lorsque trois éléments sont réunis :

- un traitement moins favorable envers une personne ou un groupe de personnes ;
- en raison de critères définis par la loi (origine, handicap, sexe, religion, orientation sexuelle...) ;
- dans un domaine prévu par la loi (l'emploi, l'accès au logement...)

Les violences sont punies par la loi dans tous les cas. C'est une circonstance aggravante lorsqu'elles sont accompagnées d'une intention raciste, antisémite, sexiste, homophobe...

QUEL EST LE RÔLE DE LA CELLULE ?

Conçue pour être un véritable lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou des témoins d'actes de violences sexistes et sexuelles et de violences liées aux discriminations, cette cellule s'engage d'une part à écouter pour vous aider gratuitement et d'autre part, à agir pour prévenir et dissuader tout comportement abusif. Son rôle est de libérer la parole, de dénoncer les violences et de montrer qu'il ne faut pas les minimiser ou les cautionner. Elle peut vous accompagner tout au long de vos démarches et dans la prise de contact avec les autorités compétentes.

La cellule est tenue au secret professionnel. Elle peut cependant, si les membres le jugent nécessaire, et avec accord de la victime, émettre des recommandations aux instances concernées, demander des mesures de protection de la victime et la conseiller sur les mesures à prendre.

Comment ça marche ?

Lorsque vous prenez contact avec Alex, tous les membres de la cellule reçoivent le message et deux membres vous proposent un rendez-vous pour échanger avec vous. Le contenu de ce rendez-vous est bien sûr confidentiel et ne peut être divulgué à d'autres personnes que les membres de la cellule sauf si vous donnez votre autorisation. Suite à ce rendez-vous, les membres de la cellule se réunissent afin de

proposer un accompagnement répondant à votre demande. Avec votre accord, une enquête interne, des mesures de protection ou une section disciplinaire peuvent être demandés aux instances concernées.

Pour prendre contact avec la cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations

07 88 91 82 86 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)

cellule-vssdiscriminations@uca.fr

Documentation

[Flyer](https://www.uca.fr/medias/fichier/flyer-cellule-harcelement-juin-2021_1630670404134-pdf?ID_FICHE=137811&INLINE=FALSE)(https://www.uca.fr/medias/fichier/flyer-cellule-harcelement-juin-2021_1630670404134-pdf?ID_FICHE=137811&INLINE=FALSE)

[Brochure](https://www.uca.fr/medias/fichier/depliants-lutte-contre-les-discriminations-converted_1630670425934-pdf?ID_FICHE=137811&INLINE=FALSE)(https://www.uca.fr/medias/fichier/depliants-lutte-contre-les-discriminations-converted_1630670425934-pdf?ID_FICHE=137811&INLINE=FALSE)

Plateforme d'écoute nationale

La plateforme téléphonique nationale d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles (accessible 24h/24, 7j/7)

3919

Les membres de la cellule

[Pour visualiser l'arrêté de nomination des membres de la cellule\(https://www.uca.fr/medias/fichier/epe-uca-2021-482-composition-cellule-vss-discriminations_1630566041360-pdf?ID_FICHE=137811&INLINE=FALSE\)](https://www.uca.fr/medias/fichier/epe-uca-2021-482-composition-cellule-vss-discriminations_1630566041360-pdf?ID_FICHE=137811&INLINE=FALSE)

Les membres de la cellule sont en cours de nomination.

Les référents égalités dans votre composante

[https://www.uca.fr/universite/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations/alex-cellule-decoute-et-daccompagnement-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-et-aux-discriminations\(https://www.uca.fr/universite/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations/alex-cellule-decoute-et-daccompagnement-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-et-aux-discriminations\)](https://www.uca.fr/universite/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations/alex-cellule-decoute-et-daccompagnement-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-et-aux-discriminations(https://www.uca.fr/universite/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations/alex-cellule-decoute-et-daccompagnement-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-et-aux-discriminations))